



POURQUOI CETTE AUGMENTATION DES ORDURES MÉNAGÈRES ?

L'augmentation des ordures ménagères est en moyenne d'un peu moins de 30% cette année. Cette augmentation est très importante, il convient de connaître les raisons et les actions engagées.

Actions engagées :

Les élus de la CCFL ont anticipé cette situation en lançant de nombreuses actions.

Nous avons essayé de changer le SMICTOM de l'intérieur. Nous en avons déjà parlé. Nous considérons que notre population n'a pas un juste retour des efforts de réduction des tonnages de ses ordures ménagères. Nous avons d'ailleurs engagé des recours auprès du tribunal administratif, nous attendons les jugements et nous avons d'ailleurs refusé de voter le budget du SMICTOM.

Ne voyant aucune volonté du SMICTOM d'avancer, nous avons finalement voté à l'unanimité la demande de retrait du SMICTOM à deux reprises en communauté de communes, malheureusement le syndicat n'a pas suivi notre demande.

Nous vous avons sollicités au mois de septembre pour appuyer notre demande de retrait du SMICTOM auprès du préfet. Nous avons enregistré sur Estaires une participation à la pétition de 22.4% et sur la CCFL de 26.2%

Revenons sur les évolutions de coût de nos ordures ménagères :

Il faut tout de même relativiser cette augmentation en revenant sur les coûts payés dans les familles depuis le passage en redevance incitative. Regardons en moyenne pour une famille de 4 personnes et pour un couple, le coût payé pour traiter ses ordures ménagères depuis la mise en place de la redevance incitative (2005).

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Foyer 4 personnes	207.14€	196.78€	157.31€	163.72€	158.78€	194.05€
Foyer 2 personnes	183.92€	174.72€	123.78€	129.25€	120.22€	147.15€

Le coût demandé en 2009 est largement inférieur à celui de 2004 alors que les coûts des traitements augmentent régulièrement.

Si nous étions restés sur la taxe enlèvement des ordures ménagères, le coût demandé serait de l'ordre de 253.79€ pour une famille de quatre soit encore plus élevé de 30%.

Nous avons l'obligation par la loi d'équilibrer la redevance d'enlèvement des ordures ménagères sur 5 ans, c'est pourquoi nous devons payer aujourd'hui ce qui n'a pas été assez réclamé auparavant. Vous avez en effet vu lors de la pétition que malgré notre baisse importante de tonnage, le coût réclamé par le SMICTOM continuait à augmenter.

Pourquoi continuer de trier ?

Outre l'aspect écologique qui sera de plus en plus important car les ressources de notre planète ne sont pas infinies, il y a un intérêt financier important à bien trier ses déchets. En effet la poubelle de recyclage supporte des coûts de collecte, de tri, de refus de tri mais reçoit également des aides d'éco-emballage. La différence de coût est de l'ordre de 27%. Notre refus de tri reste encore trop important dans la commune par rapport aux autres et augmente nos coûts d'ordures ménagères

La partie fixe reprend-elle uniquement la location des poubelles ? Dans ce cas, pouvons-nous les acheter ?

La partie fixe ne reprend pas que la location des poubelles. Son montant est calculé pour développer l'incitatif tout en garantissant les recettes. Elle reprend les déchetteries, la collecte du verre, les frais de gestion du SMICTOM et de la CCFL, l'adhésion à Flandre-Morinie, ...

Quelles sont les perspectives dans les années à venir ?

Nous attendons la décision du préfet pour la sortie du SMICTOM dans le premier trimestre 2010 et bien-sûr les jugements du tribunal administratif. Nous réfléchissons au niveau de la communauté de communes au service de collecte et de traitement des ordures ménagères. Nous restons également attentifs au nouveau marché que le SMICTOM doit négocier pour la fin 2010 avec un nouveau prestataire



L'équilibre des recettes quant à lui reste précaire pour 2010
Frédéric Dubus